

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 26/04/19 Dossier complet le : 30/04/19 N° d'enregistrement : F01119P0103

1. Intitulé du projet

Construction d'un immeuble de bureaux de 28 000 m² après démolition du bâtiment existant (6 551 m²) dans le parc d'activités du Pas du Lac, 3 avenue Ampère à Montigny-le-Bretonneux (78180) (ZAC du Centre)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale OLIVIER COURTAIGNE - Directeur Général Adjoint

RCS / SIRET

4	2	1	2	9	2	0	7	9	0	0	0	4	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 39. a)	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un ensemble immobilier de 28 000 m² de SDP sur un terrain de 19 539 m² situé sur la commune de Montigny-le-Bretonneux au sein du parc d'activité du Pas du Lac dans la ZAC du Centre.

Le bâtiment existant, construit dans les années 80, présente une surface de 6 551 m² de SDP sur une parcelle majoritairement occupée par un parking aérien. Le bâtiment en question est le siège actuel du groupe BMW jusqu'en 2020. Le groupe BMW déménage sur la parcelle voisine compte tenu de l'ancienneté de son bâtiment actuel. En effet, ce bâtiment ne répond plus aux critères de fonctionnalité des bâtiments tertiaires des années 2020. Il est énergivore, il comporte peu de services pour ses utilisateurs et est inadapté à l'implantation des nouvelles technologies numériques.

Le nouveau projet est un campus tertiaire de 28 000 m² d'espaces de bureaux répartis sur 8 niveaux en superstructure (R+7) et de services (restaurant inter-entreprises). Il prévoit également un bâtiment dédié au stationnement qui comportera deux niveaux de sous-sol pour 278 emplacements de véhicules, des locaux techniques et 420 emplacements en superstructure. De plus, 42 emplacements de parking aériens sont créés côtés avenue Ampère. Enfin, le projet comprend 56 emplacements motos et 280 emplacements vélos.



4.2 Objectifs du projet

Le projet poursuit trois objectifs principaux :

Le premier objectif est de construire un immeuble à faible bilan carbone. Renouveler le parc immobilier c'est aujourd'hui construire des bâtiments durables avec un impact environnemental limité sur l'ensemble du cycle de vie.

Le second objectif est de proposer des services aux futurs utilisateurs. L'aménagement d'un restaurant inter-entreprises, d'une cafétéria et d'installations sportives extérieures permettront aux collaborateurs de pouvoir se restaurer ainsi que de faire du sport sur site.

Enfin, ce programme proposera aux collaborateurs un campus agréable, arboré, agrémenté de terrasses permettant de profiter pleinement de l'environnement privilégié et arboré de la zone du Pas du Lac.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les premières étapes avant la démolition du bâtiment sont le désamiantage et le curage intégral du bâtiment. Ces étapes pourront permettre de trier et revaloriser un maximum de matériaux en fonction des diagnostics préalables qui seront réalisés.

La structure des bâtiments de bureaux sera principalement composée de bois.

Les installations techniques du bâtiment seront positionnées en toiture et intégrées harmonieusement.

Le campus sera arboré et développera de nombreux espaces végétalisés et lieux d'agrément accessibles aux usagers. Le parking en superstructure sera également réalisé principalement en structure bois et sera partiellement habillé d'une façade végétalisée.

L'utilisation du bois permet de minimiser les nuisances du chantier et d'optimiser les délais de construction.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le programme immobilier est un bâtiment conforme au Code du Travail à usage de bureaux. L'ensemble immobilier offrira différents scénarios de divisibilité permettant d'accueillir un ou plusieurs occupants.

L'accès au site est facilité par la présence de deux entrées piétonnes.

Il comportera un restaurant inter-entreprises permettant aux utilisateurs de se restaurer sur place.

Le restaurant en rez-de-chaussée sera ouvert sur le parc intérieur du campus.

Une terrasse accessible sera prévue sur le toit du bâtiment de services.

Les espaces de bureaux disposent d'ouvrants de confort.

Une zone de stockage est prévue avant la rampe de parking dans le but de conserver la fluidité du trafic dans la zone.

Du point de vue de l'efficacité énergétique, une démarche ambitieuse sera engagée en phase de conception pour minimiser les consommations en exploitation et atteindre le label E+C- en complément de la démarche de certification HQE 2016.



4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est développé en concertation avec les équipes de la ville de Montigny-le-Bretonneux et de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, aménageur de la ZAC.

L'instruction du dossier de la demande d'agrément bureaux est actuellement en cours par la DRIEA.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	19 539 m ²
Surface du projet (SDP)	28 000 m ²
Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé	R+7
Nombre d'emplacements de véhicules légers	740 emplacements VL
Nombre d'emplacements à deux-roues motorisés	56 emplacements motos
Nombre d'emplacements à deux-roues non motorisés	280 emplacements vélos

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

3 avenue Ampère
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Parcelles :
BL 24 et BL 64

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 17' 15" 331 Lat. 4 8° 5 1' 4 5" 81

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lac de Saint Quentin est la ZNIEFF la plus proche cependant le projet n'est pas situé dans le périmètre de la ZNIEFF. Le lac de Saint Quentin est situé à 2 km du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Montigny-le-Bretonneux est soumis à un PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement). Cependant le projet n'est pas situé dans les zones à enjeux de ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Fort de Saint-Cyr est le monument historique classé le plus proche cependant le projet n'est pas situé dans le périmètre de protection de ce monument classé. La cité ouvrière "Les dents de scie" est le monument historique inscrit le plus proche cependant le projet n'est pas situé dans le périmètre de protection de ce monument inscrit.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>oc</i>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montigny-le-Bretonneux est soumis au PPRN R.111-3 "Mouvement de terrain" depuis le 5 aout 1986. Cependant le projet n'est pas situé dans le périmètre de risque de mouvement de terrain.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau du site du projet. Le site le plus proche se situe à environ 3 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Fort de Saint-Cyr est le monument historique classé le plus proche cependant le projet n'est pas situé dans le périmètre de protection de ce monument classé.



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de parkings souterrains entraînera des déblais de terres qui seront évacués en décharges adaptées suivant leur nature. L'utilisation d'une partie des sous-sols existants permettra de limiter la production de déblais. Une Maitrise d'œuvre dépollution sera missionnée pour s'assurer du tri des terres suivant un plan de gestion
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de la certification, l'AMO HQE est accompagné d'un écologue en interne, dont la mission sera d'analyser la qualité écologique du site existant et de préconiser toutes les dispositions adéquates pour la protection des espèces à valeur écologique éventuellement présentes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau du site du projet. Le site le plus proche se situe à environ 3 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été conçu dans la préservation de la "coulée verte" implantée au droit de la parcelle objet du projet. De plus nous améliorons la proportion d'espaces verts sur la parcelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un trafic piéton en provenance de la gare de Saint Quentin en Yvelines et un trafic automobile. Une étude de trafic menée par le bureau d'étude IRIS a été diligentée et conclut à l'absence d'impact significatif pour le site. L'étude de circulation est en annexe de ce document (Annexe n°5).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet comportera des équipements techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble immobilier qui seront mis en œuvre en respect de la réglementation sur les bruits d'émergence vis-à-vis du voisinage. Le site est concerné par les nuisances sonores de la circulation routière (N12 et A12). Une attention particulière sera portée sur le traitement acoustique des façades pour assurer les niveaux de confort aux utilisateurs demandés par les certifications environnementales visées.



Emissions	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet proposera un espace de restauration (salle à manger et cuisine) dont les rejets d'air seront contrôlés dans le cadre de la certification HQE visée.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet comportera de l'éclairage extérieur dont les flux lumineux seront tous dirigés soit vers le sol soit vers le bâtiment lui-même. Aucun flux lumineux ne sera dirigé vers le ciel ou vers les riverains.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déchets lors des phases de chantier et d'exploitation (activité classique de bureaux + Ordures ménagères). La gestion des déchets de chantier sera optimisée grâce aux objectifs de suivi, valorisation et diminution de ceux-ci, imposés dans le cadre de la certification environnementale HQE avec la mise en place d'une charte chantier à faibles nuisances qui sera intégrée au contrat de marché des entreprises.	

OL

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permettra de renouveler le parc tertiaire existant en proposant un projet bas carbone réduisant notre impact sur l'environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au cœur du parc tertiaire du Pas du Lac. L'activité reste inchangée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site sera dépollué et le bâtiment sera curé et désamianté avant démolition.
 Les matériaux du bâtiment existant seront revalorisés au maximum.
 La gestion des déchets en phase chantier sera optimisée grâce aux objectifs de suivi, de valorisation et de diminution de ceux-ci, imposés dans le cadre de la certification HQE et de la charte chantier faibles nuisances.
 Le projet paysager est ambitieux et soucieux de préserver l'environnement arboré du site.
 Le projet vise les certifications E+C- et HQE 2016.
 Le projet a cherché à limiter l'utilisation du béton au profit du bois. Le bois est un matériau qui stocke le carbone contrairement au béton qui est un matériau émetteur de carbone. Le projet s'inscrit donc dans une démarche bas carbone.
 L'utilisation du bois garantit également un chantier plus propre, moins bruyant et des délais de réalisation optimisés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe au cœur de la ZAC du Centre de Saint-Quentin-en-Yvelines, une zone urbaine que les collectivités locales encouragent à développer, afin de remplacer une première génération de bureaux devenue obsolète. La parcelle est actuellement occupée par un bâtiment d'environ 6000 m² avec des parkings aériens. Notre projet s'inscrit dans une démarche de conception et de construction d'un bâtiment à faible impact carbone dès le démarrage du projet pour réduire notre empreinte environnementale. Les répercussions du chantier sont maîtrisés et temporaires grâce à une construction réalisée majoritairement en bois. Le projet paysager est qualitatif et l'apport de services permet de créer un esprit de campus et d'apporter confort et qualité de vie aux futurs utilisateurs. L'étude de circulation conclut sur l'absence d'impact significatif. En conséquence nous estimons que le projet ne requiert pas la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

or

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°1 - Plan de situation Annexe n°2 - Photographie de la zone d'implantation Annexe n°3 - Plan de masse Annexe n°4 - Plan des servitudes au sol Annexe n°5 - Étude de circulation Annexe n°6 - Plan de prévention du bruit dans l'environnement Annexe n°7 - Plan de prévention des risques naturels

9. Engagement et signature

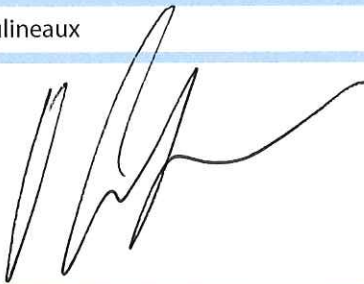
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Issy-les-Moulineaux

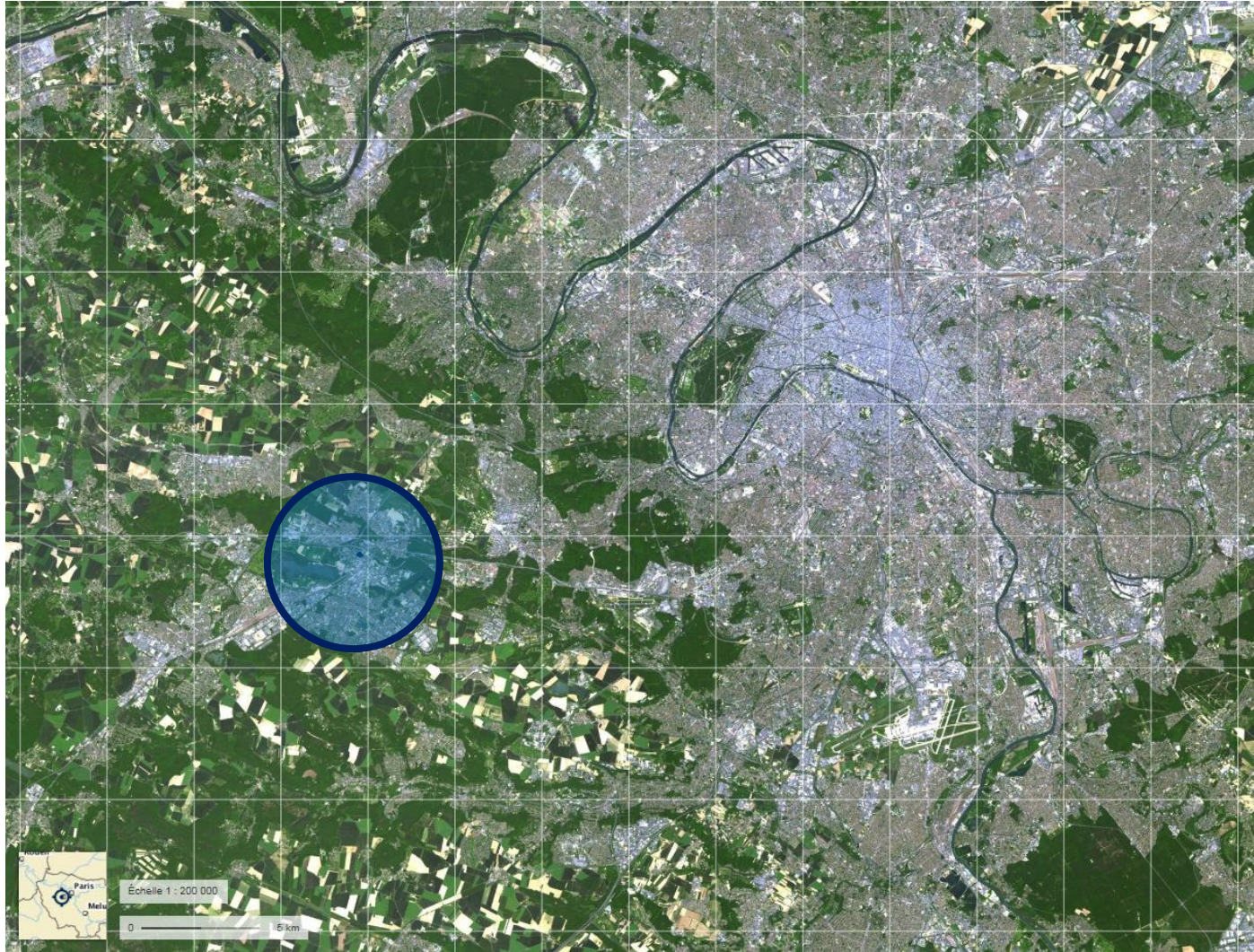
le, 26/04/2019

Signature

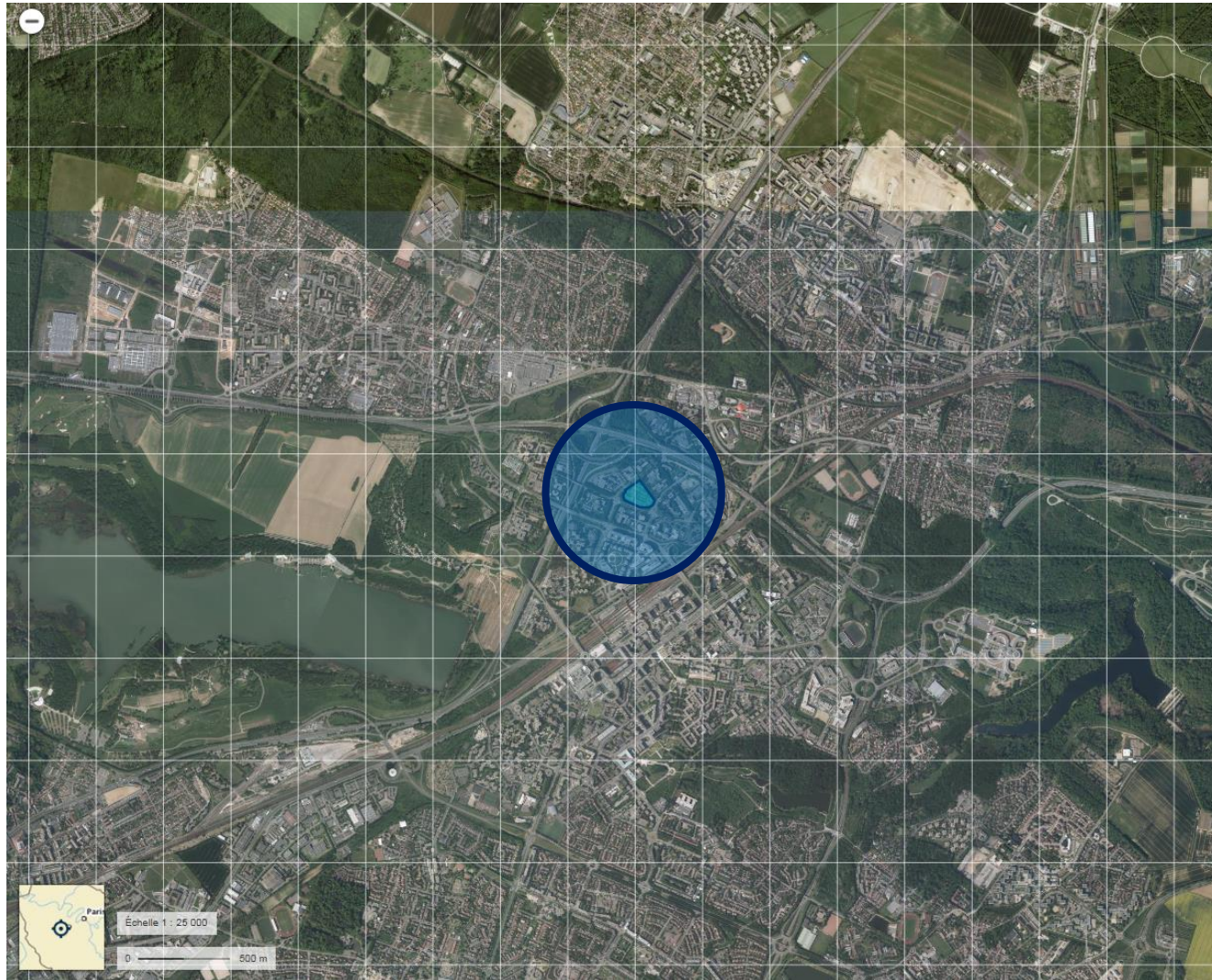


BNP PARIBAS IMMOBILIER
Promotion Immobilier d'Entreprise
SAS au capital de 1 000 000 €
167, quai de la Bataille de Stalingrad
92867 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX
Tél. : +33 (0)1 55 65 20 50
Fax : +33 (0)1 55 65 20 51
RCS NANTERRE 421 292 079

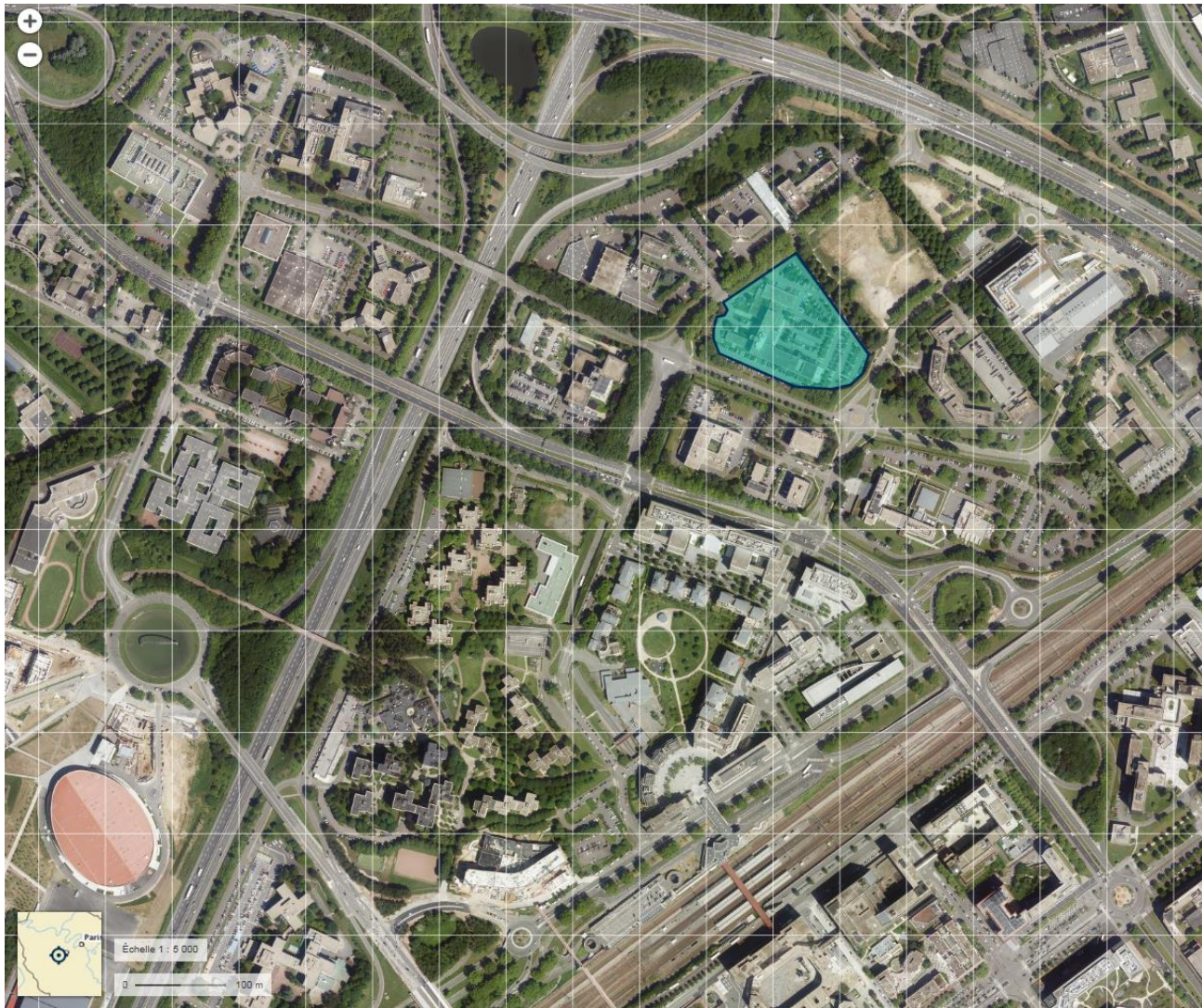
Plan de situation : vue 1 / 200 000



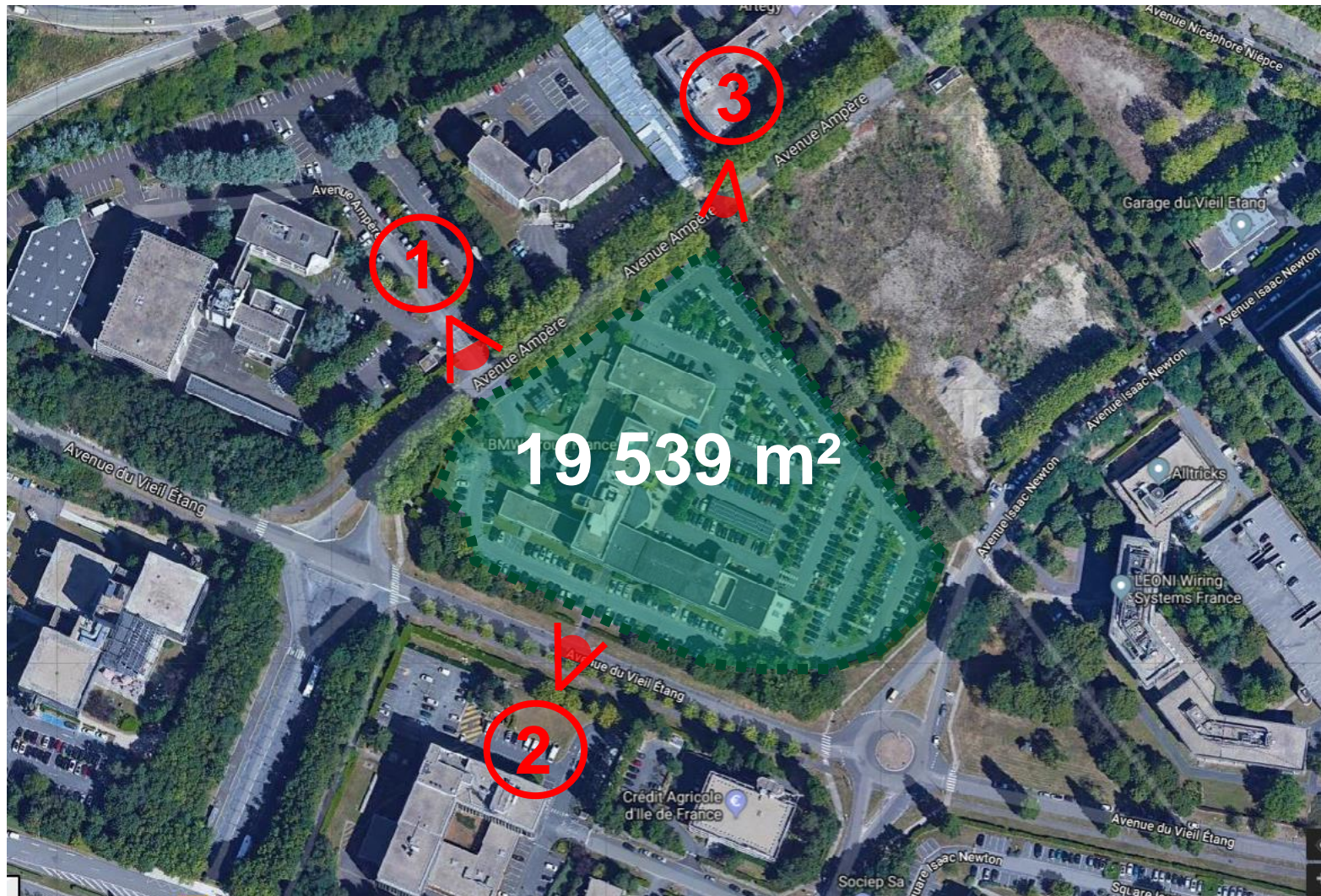
Plan de situation : vue 1 / 25 000



Plan de situation : vue 1 / 5 000



Photos du site existant



Photos du site existant: vue n°1



Photos du site existant: vue n°2



Photos du site existant: vue n°3



Plan masse du projet



Abords du projet - Parc d'activités du Pas du Lac

